

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2011

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI

Sont présents :

Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Alain ERETZIAN, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, Mme Nathalie VERGAIN, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusés :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Hüseyin TEMEL, M. Claudio VITALI

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 1^{er} décembre 2010 et 30 mars 2011- Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
 - a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,35) sur les parcelles 978, 979, DP 3849 et 3826, chemin des Verjus 32-34 **p. 1263 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 4 avril 2011 - Rapporteurs : Mme Corinne FLOREY BARDET et M. Cedric ANNEN**
 - a) Présentation des comptes 2010 et rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1266 Vote**

Séance ordinaire du 14 avril 2011

- b) Acquisition par la FCIL des immeubles de l'avenue des Communes-Réunies 80 à 90
c) Divers **p. 1267 Vote**
- 8) Résolution du parti Libéral-Radical concernant les contrats de prestations **p. 1269 Résolution**
- 9) Commission des affaires sociales - Séances des 19 janvier et 16 mars 2011 -
Rapporteuses : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
et Mme Murielle MARCHIANDO**
- a) Rencontre avec le Collectif Palettes pour la proposition de création d'un contrat de quartier à Lancy-Sud **p. 1271 Information**
- b) Divers
- 10) Commission des affaires sociales - Séance du 16 mars 2011 -
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**
- a) Etude d'affectation des immeubles du 96, route du Grand-Lancy **p. 1275 Information**
- 11) Commissions de la culture de Lancy et Plan-les-Ouates -
Séance du 28 mars 2011 - Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Bibliothèque multimédia de Lancy-Sud - Présentation d'un budget prévisionnel **p. 1276 Information**
- b) Archives romandes du théâtre & archives des Maisons Mainou **p. 1277 Information**
- c) Collaboration événements culturels entre les deux communes **p. 1278 Information**
- d) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions p. 1278**
- 13) Questions du public Annexe**

* * * * *

M. ALONSO : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je salue la présence de notre Conseil administratif, M. BAERTSCHI, M. RENEVEY et M. LANCE, ainsi que de Mme Odile DE GARRINI, notre Secrétaire générale.

J'excuse l'absence de M. CALABRESE, Mme GRIVEL ODION, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. TEMEL et M. VITALI.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ANNEN : comme vous l'aurez remarqué, une résolution du PLR est sur vos places. Je demande que l'on puisse l'insérer après le point 7 - Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

La proposition est acceptée à la majorité des membres présents.

Mme RICHERT : Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN étant absente, je vais lire son rapport.

Séance ordinaire du 14 avril 2011**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2011**

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à ses auteurs.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : pas de communication.

M. RENEVEY : Vous avez trouvé sur vos places le rapport de gestion 2010 de la Fondation des Evaux avec le descriptif des événements de l'année, ainsi que les comptes, dont je vous laisse prendre connaissance.

En réponse à la question de M. TEMEL lors de la dernière séance, concernant un panneau d'information pour la villa Tacchini, il n'y en a pas pour des raisons de coûts. Comme il fallait réduire ces derniers pour ce bâtiment et qu'une infrastructure de ce type coûte entre Fr. 4'000.-- et Fr. 5'000.--, il avait été décidé en son temps de ne pas en mettre.

En dernière communication, le Conseil administratif a pris la décision de ne pas nommer M. YOUNG, délégué aux sports, et de relancer une procédure en vue d'un nouvel engagement.

M. LANCE : je pense que vous avez reçu une invitation au concert de la Musique de Lancy qui aura lieu samedi prochain à 20h15, à la salle communale du Petit-Lancy. J'espère que de nombreux Conseillers municipaux seront présents, car ce concert entre dans le cadre du 120^e anniversaire de cette société et en même temps, elle inaugurerait son nouveau drapeau.

Deux informations pour les membres des Commissions de la sécurité et des finances. Outre la séance de Commission de la sécurité qui est prévue lundi prochain 18 avril, elle sera également convoquée avec la Commission des finances le lundi 2 mai pour environ une heure pour traiter d'un ou deux sujets.

Les membres de la Commission des finances seront convoqués le mercredi 4 mai à 18h30, avec les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, pour traiter d'un sujet.

Je demanderai aux personnes concernées d'agencer ces deux dates.

Séance ordinaire du 14 avril 2011**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séances des 1^{er} décembre 2010 et 30 mars 2011 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

**a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,35) sur les parcelles 978,
979, DP 3849 ET 3826, chemin des Verjus 32-34**
=====

Mme RICHERT présente le sujet : Ce projet a fait l'objet de trois présentations de la part de Monsieur DUPARC, architecte responsable, devant la Commission de l'aménagement.

Le 3 novembre 2010, une première présentation a reçu un préavis défavorable, particulièrement concernant la densité proposée ; l'arrêté s'y rapportant a été refusé lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010.

Le 1er décembre, un avant-projet est proposé ; au vu des modifications apportées, un accord de principe est donné par la commission à la demande de dérogation d'utilisation du sol.
Le 30 mars 2011, Monsieur DUPARC présente un nouveau projet.

Ce projet propose la construction de 10 villas contiguës, en 5e zone. Il se situe le long du chemin des Verjus et à la hauteur du croisement avec le chemin Haccius. Le terrain occupé par deux parcelles 978-979 se trouve entre la rivière l'Aire et le ruisseau du Voiret longés par deux lignes forestières. Un talus ferme le terrain du côté du chemin des Verjus. Une bonne partie de ce talus est propriété communale.

Les constructions se partagent en 6 villas A, orientées Est-Ouest, avec les jardins à l'ouest, de 75 m² de surface au sol et 150 m² de surface habitable sur une zone parfaitement de niveau et 4 villas C, orientées Nord-Sud de 90 m² de surface au sol et 200 m² de surface habitable qui présentent un décrochement car situées dans la déclivité du terrain.

Le projet repose sur un parking souterrain avec entrée sur le chemin des Verjus. Des places visiteurs sont prévues près de l'entrée et un accès sécurisé différencié est prévu pour les résidents avec 2 places par villa. Des espaces sont réservés pour les locaux techniques et un endroit pour les containers. Seuls les véhicules pour le service du feu et les ambulances accèderont au niveau des villas.

On observe un dégagement complet du côté de l'Aire. Une surface commune limite les 30 m de distance imposée par rapport à l'Aire ; une dérogation a été acceptée en regard du respect des 30 m du côté du Voiret, mais avec l'obligation de respecter un alignement des constructions avoisinantes.

La Direction générale de la nature et des paysages a accepté le plan de l'abattage prévu de nombreux arbres avec une valeur compensatoire pour replanter. La végétation existante le long du chemin des Verjus sera conservée, l'aspect actuel du chemin sera gardé le plus possible.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Ces villas répondent aux critères Minergie : isolation et vitrage en rapport, installation d'une pompe à chaleur, une chaufferie commune pour les 10 villas, une ventilation double flux, des panneaux solaires pour l'eau chaude.

Une rétention naturelle de l'eau est prévue grâce aux toitures végétalisées. Un bac de rétention en bas des constructions et une canalisation seront aménagés afin de permettre le déversement des eaux claires dans l'Aire.

Ce nouveau projet a fait le tour des services. La CMNS a fait des remarques quant aux clôtures qui doivent laisser passer les petits animaux et quant aux plantations qui doivent être indigènes. Le Service des forêts impose de respecter et d'entretenir la prairie naturelle qui descend jusqu'à l'Aire.

La commission demande un amendement à l'arrêté de manière à ce que le STC négocie avec l'architecte la gestion du chantier au sujet de la circulation, de l'évacuation des terres, des horaires et des fournitures de matériaux pendant la durée des travaux.

L'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : ce projet au chemin des Verjus me laisse dubitatif. Pas du tout par la décision de la Commission de l'aménagement qui a suivi ses critères, mais par rapport à l'endroit où il est placé. La Commission de l'aménagement, elle-même, est dubitative, puisqu'elle a demandé une adjonction à l'arrêté qu'a lue Mme RICHERT.

C'est donc vraiment ces 600 camions vides et 600 camions pleins qui vont venir prendre 6'000 m³ de terre au chemin des Verjus qui posent un problème. Mais cela, je ne le remets pas en cause car la Commission de l'aménagement le savait aussi.

Il faut donc un fait nouveau pour remettre cela en cause. Et le fait nouveau, je l'ai trouvé en recevant la convocation à la prochaine Commission des travaux qui propose Fr. 785'000.--, si je ne m'abuse, pour la réfection complète du chemin des Verjus avec un trottoir, et ceci avec un délai à mars 2012.

Je ne sais pas s'il faut faire un chemin des Verjus très solide pour faire passer les camions, ou attendre que les camions soient passés pour faire un chemin des Verjus très solide, mais là il y a un problème de conflit entre deux chantiers sur lequel il me semble intéressant, voire indispensable, de se pencher.

Je propose que l'on attende la Commission des travaux pour que l'on puisse se pencher sur ce problème, discuter du nouveau chemin des Verjus, quelle est la priorité - un chemin des Verjus sûr pour tout le monde ou un chantier de 10 villas, que je ne remets pas en cause car le besoin en bâtiments est flagrant et ce sera aussi un apport fiscal pour la Commune de Lancy.

Donc je ne remets pas cela en cause, mais vraiment la coordination de ces chantiers et le devenir du chemin des Verjus.

M. FAVRE : pour répondre aux propos de M. MATHIEU, cette question avait été posée par M. FONTAINE : ce ne sont pas 600, mais 1200 camions à raison de 5 m³ par camion, donc c'est conséquent. Mais il n'y a pas que la terre à sortir, il y a également d'autres matériaux qui vont être amenés à la sortie de ce chantier.

Quant à la réfection du chemin des Verjus, cette demande a été faite car le chemin permet l'accès au parking et cette voie d'accès est importante au niveau du trottoir, au niveau du cheminement routier.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Il faut donc donner cette autorisation de construire pour que ces gens puissent démarrer le chantier. Il y a une coordination à faire entre la Commune et l'architecte, c'est clair, mais il ne faut absolument pas lier cette autorisation au vote qui aura lieu à la Commission des travaux le 21 avril et le vote qu'il y aura au mois de mai. Il ne faut pas retarder ces gens avec ce projet, mais leur permettre d'aller de l'avant avec l'autorisation de construire. De toute façon, le chantier ne démarrera pas avant le mois de septembre. Donc il ne faut pas lier les deux choses, il faut voter cet arrêté.

Cette coordination avait été demandée en commission où l'accès avait longuement été discuté. Il y a des questions de servitudes avec la Commune, des questions de canalisations, de raccords, qui vont de pair, qui seront discutées à la Commission des travaux. Donc ces deux choses sont liées et on le sait. Raison pour laquelle il faut aller étape par étape : 1. L'autorisation de construire. 2. On parlera des travaux de la route qui seront faits après.

M. BAERTSCHI : nous sommes tous conscients que c'est un projet que nous étudions depuis plusieurs mois. Le promoteur a fait un certain nombre de concessions, certains diront qu'elles sont insuffisantes. Toujours est-il que la commission a préavisé ce projet positivement.

Je pense que c'est à vous d'évaluer ce qu'il faut faire. Je crois qu'il ne faut pas se prendre la tête pour quelques mois. C'est à vous de voir s'il faut donner maintenant l'autorisation ou surseoir d'un mois. Personnellement, je n'ai pas d'intérêts dans une chose ou dans l'autre. Je souhaite que le cheminement du chemin des Verjus soit fait, car il y a un gros problème pour les piétons, mais je crois que vous êtes assez intelligents pour savoir ce qui doit être fait en termes de timing.

M. MATHIEU : j'aimerais au moins une réponse à mes doutes : est-ce que le chemin des Verjus va être refait avant le chantier ? Je parlais de 1200 camions, cela fait 2400 camions (1200 à plein et 1200 à vide). Donc refait inutilement avant le chantier, vu que l'on parle d'un projet pour mars 2012 pour le chemin des Verjus, ou est-ce que le chemin des Verjus sera refait après le chantier ? Et si le chemin des Verjus est fait après le chantier, est-ce qu'on ne va pas retrouver des camions dans le trottoir ?

M. ANNEN : je remarque que les préoccupations de M. MATHIEU ont été abordées en Commission de l'aménagement. On a demandé - et je vois que cela est bien indiqué dans l'arrêté - qu'une coordination soit effectuée avec la Ville de Lancy. J'imagine que le service des travaux et constructions sera à même de coordonner tout cela et de faire les choses au mieux.

Pour ma part, je vous invite à accepter cet arrêté tel qu'il est et nous serons attentifs en Commission des travaux à cette problématique, comme la Commission de l'aménagement du territoire l'a précisé dans l'arrêté.

M. RENEVEY : il faut distinguer deux choses : la première, c'est le cheminement en tant que tel. Celui-ci aura de toute manière lieu au moment des travaux, puisqu'il passera en dessus de l'entrée du parking souterrain. A ce niveau, il faudra de toute façon que les travaux se déroulent pour que le cheminement ait lieu.

Pour la route, par contre, on peut très bien imaginer la faire après. Il n'y a pas une idée impérative à ce que cela se fasse avant ou après. Comme cela a été relevé, une coordination doit se faire, on évaluera aussi si les travaux peuvent avoir lieu avant ou pas. Vraisemblablement, dans ce cas de figure, les travaux seraient plus logiquement faits pour la route dans un deuxième temps, vu les transports de camions. Ce serait dommage de laisser les camions passer sur une route refaite.

M. SABEV : je dirais que c'est une question technique et que cela dépend en fonction de la construction, de quoi on a besoin - du chemin ou de la construction - ou si on n'a pas besoin du chemin. Il faut accepter cette proposition et laisser les techniciens faire leur travail.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

M. FAVRE : je suis d'accord avec M. SABEV. Je trouve regrettable ce manque de coordination. A un mois près, la Commission de l'aménagement traite de ces villas et la Commission des travaux de la route. C'est un autre dicastère mais quand même. Parlez-vous, s'il vous plaît !

M. MATHIEU : j'espère que tous les techniciens auront 2400 camions qui passent devant leurs fenêtres. Ce n'est pas un problème technique.

Par ailleurs, je retire ma proposition de renvoi de cet objet à après la Commission des travaux.

L'arrêté 6a) est accepté par 27 oui et 1 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : une information parue dans la presse étonne la commission. Elle concerne l'aménagement d'une patinoire au lieu dit le Camembert ou sur l'espace Trèfle Blanc. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune consultation de la Commune au moment de la séance du 30 mars.

Une information aussi parue dans la presse concerne les déclassements de zones villas à Lancy pour lesquels le Conseil municipal s'était opposé.

**7. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 4 avril 2011 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Présentation des comptes 2010 et rapport d'activité de la Fondation communale
immobilière de Lancy (FCIL)**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE donne lecture de l'article 11 des statuts de la Fondation qui stipule que la Fondation est placée sous la surveillance du Conseil municipal. A cet effet, le Conseil administratif reçoit un rapport d'activité, le bilan, le compte de pertes et profits, un rapport de l'organe de révision et un rapport de gestion, qu'il soumet pour approbation au Conseil municipal.

M. LANCE signale que, malheureusement, il n'a pas été possible d'acquérir les premiers immeubles en 2010. Ce qui veut dire que pour 2010, la Fondation n'a pas fait de recettes provenant du produit des immeubles. La principale dépense est liée au fonctionnement même de la Fondation, en particulier les jetons de présence, les frais de procès-verbaux, les frais administratifs, les honoraires de comptabilité et révision, les honoraires de l'architecte, les frais de banque et l'impôt immobilier. Les seuls produits enregistrés sont les intérêts sur le compte de la BCG de Fr. 2'150.--. Pour 2010, la perte s'élève à Fr. 49'000.--.

Au niveau du bilan, l'actif comporte le compte de la BCG avec Fr. 1'847'222,45, l'impôt anticipé, les actifs transitoires et les frais d'étude du projet Etoile-Palettes. Il y a également des passifs transitoires, des factures qui n'ont pas été payées au 31 décembre 2010. Le bilan de l'actif et du passif s'élève à Fr. 1'931'776,35.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

M. LANCE finit par le rapport qui décrit toutes les activités du Conseil de fondation et du Bureau du Conseil.

Le Président procède successivement au vote pour l'approbation des comptes 2010 et du rapport d'activité de la Fondation immobilière.

La commission approuve à l'unanimité les comptes 2010 et le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy.

Vote accepté à l'unanimité, par 27 oui.

b) Acquisition par la FCIL des immeubles de l'avenue des Communes-Réunies 80 à 90
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE donne lecture d'un article des statuts qui stipule que toute décision concernant l'acquisition ou l'aliénation des biens immobiliers par la Fondation doit être soumise à l'approbation du Conseil municipal sous peine de nullité de toutes ces décisions.

Il distribue ensuite un plan de situation des six allées concernées, un résumé du coût d'acquisition ainsi que les plans financiers. Il précise que ces plans financiers ont été négociés avec la FPLC (Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif), l'Office du logement et le DCTI dans le cadre de la LDTR. Il rappelle que ces négociations durent depuis 2 ans et que l'objectif est d'acquiescer trois allées de l'Etoile-Palettes n° 80 à 84 et d'entreprendre de gros travaux de réhabilitation au niveau de l'isolation des façades, des sanitaires et de la sécurité pour un coût total de Fr. 36'725'000.-- dont Fr. 14'500'000.-- de travaux. La dotation de l'Etat étant de Fr. 6'243'250.--, soit 17% du montant.

Pour l'acquisition des allées 86 à 90 situées dans l'immeuble d'à côté, il s'agit d'une volonté de la Fondation, pour une question de rendement et sur proposition de la FPLC, propriétaire des six allées. C'est un immeuble qui a déjà été rénové il y a une dizaine d'années. Il a une bonne répartition au niveau des loyers et des locataires. Son prix de vente est de Fr. 19'020'000.--. La dotation en LUP est de 15%. La FPLC propose de vendre ces trois allées au 1er juillet 2011. La Fondation en reprendra la gestion à cette date.

Pour les allées 80 à 84, la FPLC propose la même date d'acquisition mais avec un droit de jouissance au 1er janvier 2012. Cette volonté est due à des questions de recettes de la FPLC, ainsi qu'à la négociation des banques prêteuses.

En conclusion, M. LANCE demande à la commission d'accepter cette proposition d'acquisition.

Un commissaire demande pourquoi il y a une différence de loyer entre les différentes places de garage et si les loyers vont augmenter après l'acquisition des six allées.

M. LANCE répond que ces prix proviennent de l'Etat locatif au 31 décembre 2010 et ne sait pas pourquoi il y a des différences de loyer, mais il fournira des explications dès que possible.

Pour les loyers des appartements, M. LANCE répond qu'il y aura un contrôle serré de l'Etat en rapport avec la loi sur les LUP (logements d'utilité publique). Les critères des LUP sont régis sur le principe du taux d'effort et du taux d'occupation à l'entrée du locataire, puis tout au long de la vie de l'immeuble. Les objectifs de la Fondation ne sont pas de faire du rendement à tout prix mais il est clair que le coût des travaux sera inévitablement répercuté sur les loyers. Toutefois, il est à

Séance ordinaire du 14 avril 2011

noter que certains de ces loyers sont restés extrêmement bas durant toutes ces années, alors que d'autres sont déjà assez élevés.

Avant de passer au vote sur l'acquisition des allées 80 à 90, le Président rappelle que le vote de ce soir est très important pour la suite. Sans l'accord du Municipal, la Fondation ne pourra pas effectuer cette acquisition et un vote négatif devrait l'obliger de cesser de fonctionner. Il rappelle également que cette Fondation est née de la volonté du Conseil municipal pour acquérir ces immeubles au profit de la commune.

Mise au vote, la proposition d'acquisition des allées 80 à 90 de l'avenue des Communes-Réunies est acceptée à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité, par 27 oui.

M. LANCE : j'aimerais remercier le Conseil municipal pour ce vote positif sur l'acquisition de ces six allées. Depuis la création de la Fondation communale, soit début 2009, le Conseil de Fondation et particulièrement son Bureau eu de nombreuses négociations pour l'acquisition de ces six allées avec l'Office du logement, la FPLC et également le DCTI.

Personnellement, en tant que Président de la Fondation, je suis très heureux ce soir que cette acquisition ait abouti. Il ne nous reste qu'à passer devant le notaire pour que cette acquisition soit effective, dès le 1^{er} juillet 2011 pour les trois allées de l'Etoile-Palettes et dès le 1^{er} janvier 2012 pour les trois autres. Nous pourrons ainsi être présents et proactifs dans ce complexe de l'Etoile Palettes.

c) Divers

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE informe que le Conseil de Fondation a mandaté un nouvel architecte pour l'établissement d'une demande de renseignement d'un plan localisé de quartier sur le périmètre C du plan directeur des Marbriers situé à l'angle de l'avenue du Cimetière et de la rue qui borde le terrain de football. Il est convenu que ce soit la Fondation qui dépose un plan localisé de quartier dans ce périmètre, dans l'objectif de construire deux, trois ou quatre allées destinées à la Fondation. Les autres immeubles de ce périmètre seront construits par des privés ou d'autres fondations de prévoyance.

M. LANCE informe également que l'Association des communes genevoises a adapté son statut juridique au début de l'année dans le but d'adapter son statut juridique et ses pouvoirs d'intervention auprès du Canton à la réalité de son activité institutionnelle dans le respect des prérogatives des communes et améliorer la gouvernance de l'association en conférant un certain nombre de droits aux conseillers municipaux. A l'avenir, ces derniers pourront notamment s'opposer à des décisions de l'ACG selon des modalités précises dont je vous épargnerai la lecture des détails.

Pour finir, il explique que lors de sa dernière assemblée, l'ACG a accepté un investissement informatique d'un montant de 1,1 million à travers le Fonds intercommunal. C'est un réseau intercommunal qui est destiné uniquement à relier toutes les communes genevoises entre elles.

Concernant le stade de la Praille, un commissaire rappelle que c'est le Servette FC qui devient l'exploitant et que Lancy est créancier pour un montant de Fr. 3 millions. Il demande ce que le Conseil administratif compte faire de cette créance.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

M. LANCE répond que cette somme de 3 millions figure au bilan et a été entièrement provisionnée en 2005. Il ne pense pas que la somme soit remboursée un jour. Par contre, il se demande si par rapport à ce contrat signé avec le Servette FC, la Ville de Lancy a encore une raison d'être représentée dans le Conseil de fondation du Stade de Genève.

8. RESOLUTION DU PARTI LIBERAL-RADICAL CONCERNANT LES CONTRATS DE PRESTATIONS

M. ANNEN : comme vous venez de découvrir la résolution, je vais la lire (voir annexe).

M. MATHIEU : la méthode utilisée ce soir ne permettant pas aux groupes de se consulter, je parlerai en mon nom propre.

Je pense que cette résolution met résolument la charrue avant les bœufs. La Commission des finances ou la Commission de l'administration ne s'est jamais prononcée sur le type de contrats de prestations que l'on veut, sur la somme, etc. Ce débat n'a jamais eu lieu et il faudrait tout de suite voter une résolution qui bride le Conseil administratif et qui use et abuse des prérogatives qui sont visiblement du ressort du Conseil administratif. Le texte de la résolution elle-même l'avoue.

Je pense qu'il est beaucoup trop tôt pour voter ce type de résolution. Il serait beaucoup mieux qu'en termes proactifs, notre Conseil se penche sur le type de contrats de prestations que l'on veut. Il n'y a que sur le club de football que l'on s'est prononcé au sujet d'un contrat de prestations. Après, on verra bien de quelle façon on contrôle le Conseil administratif. D'ailleurs, sur ce terme de contrôle, nous sommes là pour contrôler le Conseil administratif et non pas le mettre sous tutelle. Je pense que ce texte commence à mettre le Conseil administratif sous tutelle.

Je vous propose donc de refuser cette résolution, non pas parce qu'on est contre un certain contrat de prestations, mais parce que ce document pousse le Conseil administratif à ne plus faire du tout de contrat de prestations, comme cela il ne sera plus du tout contrôlé. Et ce jour-là, ce sera bien fait pour nous.

Mme CASUTT : je suis comme tout le monde, on est un peu surpris par cette résolution. Je pense qu'elle a des raisons d'être. Par contre, en discuter comme cela ce soir, il serait mieux de la renvoyer à la Commission de l'administration ou à celle des finances pour voir comment on peut la formuler de manière à ce que l'on puisse discuter de chaque contrat de prestations lorsqu'il y a une certaine somme, comme on le fait pour les travaux, même si on a voté un budget.

Je demande un renvoi en commission, soit à l'administration, soit aux finances.

M. GOLAY : M. le Président, vous transmettez à mon collègue, Alain MATHIEU, le Conseil administratif a bien sûr la compétence, mais les contrats de prestations restent en mains des parlements.

On peut le voir avec d'autres contrats de prestations beaucoup plus importants, qui se traitent au niveau cantonal, c'est le parlement qui décide des contrats de prestations. C'est simplement un regard politique sur des deniers qu'on reverse à titre de subvention à des associations.

Il est tout à fait normal que l'on puisse contrôler si la volonté politique par rapport à ces subventions est réalisée dans les règles de l'art, comme cela a été décidé par les parlements. Bien entendu, ce soir, il est peut-être un peu prématuré de prendre une décision là-dessus, Mme CASUTT l'a dit. Eventuellement en Commission des finances, parce qu'il faut fixer un montant. Il

Séance ordinaire du 14 avril 2011

est clair que ce serait inutile pour un contrat de prestations pour une association qui toucherait Fr. 1'000.--, mais on a une commune qui se développe de plus en plus, avec des associations qui grandissent, des montants qui deviennent de plus en plus importants. Il est tout à fait légitime que l'on ait un droit de regard sur l'argent que l'on verse à ces associations.

Je suivrai cette résolution. Si elle doit être renvoyée en commission, je pense que celle des finances est la mieux adaptée pour la traiter. Ce serait tout à fait de bon aloi.

M. ANNEN : pour répondre à M. MATHIEU, c'est vrai qu'habituellement j'aime bien faire du participatif, vous le savez comme moi. Malheureusement, nous avons dû réagir en urgence au vu de ce qu'on a lu dans les journaux. Il avait été clairement évoqué lors de la dernière Commission sociale que le contrat de prestations dont on parle puisse passer devant la Commission des finances, on nous a laissé espérer la possibilité que cela se fasse. Et on remarque que, malgré le fait que l'on nous promette de pouvoir discuter de ces contrats de prestations, on ne le fait pas. Ce n'est pas le Conseil municipal qui use et abuse de ses droits, mais bien un certain Conseiller administratif malheureusement. Comme vous dites, on est en train de brider le Conseil administratif uniquement parce qu'une personne n'écoute pas le Conseil municipal régulièrement et fait comme il veut.

Est-ce la crainte de ne pas pouvoir se retrouver au mois de juin pour pouvoir aider certaines associations ? Je ne l'espère pas et je ne l'imagine pas. Voilà pourquoi notre groupe est obligé de déposer dans l'urgence cette résolution. Nous avons voulu parler de certaines choses, si cela avait été fait dans les règles, on aurait pu continuer à en parler comme on l'avait prévu au niveau des finances ou au niveau de l'administration. C'est uniquement pour aller tout de suite en réaction à cela et ne pas attendre qu'on nous propose d'autres contrats de prestations en Commission des finances qui passeraient hors contrôle du Conseil municipal dont c'est quand même la volonté.

Juste pour rassurer les associations qui toucheraient Fr. 1'000.-- de subvention, il est clair qu'il ne s'agit pas des contrats de prestations d'une somme de Fr. 1'000.--, mais pour les subventions qui sont nettement plus importantes. Après, libre choix au Conseil administratif de décider ce qu'il veut faire au niveau des contrats de prestations et pour quel montant.

J'aurais préféré pouvoir agir différemment, mais c'est en réaction à ce que j'ai vu et aux droits du Conseil municipal qui, pour moi, ont été bafoués, que nous avons dû réagir dans ce sens.

M. COULIN : en complément aux remarques qui ont déjà été faites et en réaction à la remarque d'Alain MATHIEU, il ne s'agit pas de brider le Conseil administratif, mais effectivement d'amener un contrôle. On n'a pas l'outrecuidance de vouloir se substituer à eux dans le cadre de l'élaboration de contrats de prestations. On parle bien de préavisé un contrat de prestations pour que celui-ci puisse être avalisé par le Conseil municipal. Il ne s'agit pas de prendre leur place, il s'agit de faire notre travail de contrôle.

M. BAERTSCHI : parlons de ce qui nous anime, c'est-à-dire de la subvention de Fr. 100'000.-- pour l'Association VIVA. C'est bien de cela qu'il s'agit. Je rappelle juste au Conseil administratif, ou plutôt au Conseil municipal, que cela fait bientôt 8 ans que je suis là et que depuis, on donne 7 ou 8 millions par année aux crèches, aux garderies, sans qu'il y ait de contrat de prestations, parce que c'est quelque chose qui semble évident, donc on ne va pas faire de contrat de prestations. On pourrait en faire mais selon nous, c'est une affaire un peu formaliste, qui demande beaucoup de temps et qui ne change rien à la question.

Sur la question du contrat de prestations pour l'Association VIVA, je rappelle que la Commission des affaires sociales a entendu les représentants de VIVA. Elle a été relativement positive. En tout cas personne n'a critiqué quoi que ce soit sur ce que fait l'Association VIVA, que cette subvention a

Séance ordinaire du 14 avril 2011

été mise au budget et que le budget a été accepté. Et si vous lisez la loi sur l'administration des communes, manifestement le Conseil municipal n'a rien à dire là-dessus. On peut le regretter.

De plus, le contrat de prestations a été distribué, en fin de séance certes, à la Commission sociale pour information. A la séance suivante, personne n'est intervenu. Mme CASUTT, Présidente de la commission, a demandé dans quelle mesure la Commission des affaires sociales aurait dû se prononcer là-dessus, comme cela se fait dans le cadre d'aménagements ou de travaux, où en effet on vote un crédit, mais il faut quand même que chaque commission puisse voter, c'est ce que la loi sur l'administration des communes dit.

En revanche, là rien n'est prévu et tout ce qui n'est pas prévu dans les compétences du Conseil municipal est de la compétence du Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle il ne nous a pas été possible de mettre ce contrat en discussion ou même en votation. Car il s'agit bien de voter sur le fait de donner ou non un contrat de prestations. La loi ne le permettant pas, nous avons pris la décision d'accepter ce que le Conseil municipal avait approuvé - c'est-à-dire le budget - et de faire ce contrat de prestations pour l'Association VIVA. Je suis convaincu que d'autres contrats de prestations devront être faits. Il n'y a aucun problème de cachotterie ou autre, nous avons simplement respecté la loi qui nous disait de faire ceci. Nous n'aurions pas pu légalement arriver avec un vote d'une commission là-dessus au Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle, après consultation de la Surveillance des communes, nous avons estimé que l'autorisation donnée par le Conseil municipal dans le cadre du budget était suffisante pour faire ce contrat de prestations.

M. ANNEN : j'aimerais remettre quelques petites choses en place quand même. Je remarque que le lapsus révélateur de notre Maire est bien preuve du déni du Conseil municipal qu'il a.

En premier lieu, on parle d'une subvention non pas de Fr. 100'000.--, mais de Fr. 150'000.--, première erreur que j'aimerais rectifier. J'aimerais que l'on soit transparent dans tous les sens. Fr. 149'000.--, c'est ce qui nous a été présenté en Commission des affaires sociales, et pas Fr. 100'000.--. C'est le contrat de prestations, M. BONFANTI, je ne crois pas que vous étiez à la Commission des affaires sociales le jour où cela a été présenté, j'y étais.

Deuxième chose, la Présidente n'a pas parlé d'un passage à la Commission des affaires sociales, mais à la Commission des finances, deuxième petite rectification.

Eh puis, je remarque que notre Maire adapte bien comme il le veut la loi sur l'administration des communes. Il est clair que cette loi donne certaines prérogatives au Conseil administratif, mais donne aussi certains rôles au Conseil municipal. Le rôle du Conseil municipal, plusieurs articles sont assez clairs là-dessus, donne la possibilité au Conseil municipal d'avoir un contrôle au niveau de toute association subventionnée par la Commune.

On ne demande pas quelque chose de lourd, on demande juste qu'on nous écoute et qu'on nous respecte. Maintenant, on verra bien où part cette résolution ou si elle est refusée. J'espère qu'elle ira en Commission des finances, parce que je pense qu'il y a des volontés qui doivent être respectées, car pour l'instant elles ne le sont pas. Je remarque qu'on est encore à vouloir faire disparaître certaines choses et certains droits qui sont clairement dans la loi sur l'administration des communes. Si M. BAERTSCHI commence à se prévaloir de ces articles, je le renverrai à certains articles au niveau des liens d'intérêts pour savoir ce qu'il faut faire dans certains cas.

M. ALONSO : nous allons passer au vote. Mme CASUTT me précise qu'elle souhaite renvoyer cette résolution en Commission des finances.

La résolution est renvoyée à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs par 21 oui, 5 non et 2 abstentions.

Séance ordinaire du 14 avril 2011**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séances des 19 janvier et 16 mars 2011
Rapporteuses : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN et Mme Murielle MARCHIANDO****a) Rencontre avec le Collectif Palettes pour la proposition de création d'un contrat de quartier à Lancy-Sud**

=====
En l'absence de Mme JULLERAT VAN DER LINDEN, Mme RICHERT présente le sujet : la commission a reçu M. Rémy MERLE, président du Collectif Palettes. Pour rappel, ce Collectif est une association qui regroupe des membres individuels et une quinzaine d'associations à Lancy Sud. Il gère la maison Civiq et organise de nombreux événements mensuels ou annuels, afin de dynamiser la vie de ce quartier très multiculturel et populaire et de permettre à ses habitants de nouer des liens. La réunion de ce jour a pour but d'inviter la commission à étudier l'intérêt de l'établissement d'un contrat de quartier aux Palettes.

Un contrat de quartier est un instrument permettant de renforcer ces liens, de développer la citoyenneté participative et de favoriser les échanges et la solidarité.

Le principe de base est que les habitants peuvent proposer des projets d'amélioration qui touchent l'intérêt général du quartier. Ces projets sont ensuite examinés par un groupe de projet, qui prolonge la réflexion et en évalue la pertinence, avant de la soumettre à un comité de pilotage. Ce comité de pilotage, qui dispose d'un budget annuel octroyé par la Commune à allouer aux projets validés, est composé d'élus et de représentants de la société civile. Ce comité mixte a la compétence décisionnelle finale, mais le citoyen est au cœur des propositions. Un commissaire qui a l'expérience de ce type de projets en Ville de Genève affiche son enthousiasme, mais souligne qu'il est indispensable de bien fixer un cadre de fonctionnement (un budget, un territoire, des instances et leurs prérogatives).

A Vernier, comme le détaillera Mme MARCHIANDO dans son rapport, de tels contrats sont développés avec succès depuis plusieurs années dans des quartiers comme Le Lignon ou les Avanchets, améliorant la qualité de vie et renforçant les solidarités citoyennes, y compris à des niveaux complètement inattendus (intergénérationnel, interethnique, etc.).

Il est à souligner que l'existence d'une association déjà très active sur le terrain, et excellente connaissance de ses besoins, constitue un atout majeur pour le démarrage du projet. M. MERLE nous informe que le Collectif est par ailleurs très enthousiaste vis-à-vis de ce projet et que, compte tenu de ses compétences personnelles dans le domaine, le contrat de quartier des Palettes pourra particulièrement bien s'inscrire dans une perspective de développement durable.

L'importance du projet et son inscription éventuelle au budget 2012 incitant à aller rapidement de l'avant, il est proposé que la commission consacre du temps à ce sujet lors des toutes prochaines séances, ce qui est unanimement accepté par les commissaires.

Mme MARCHIANDO présente le sujet :

Audition de M. Thierry APOTHELOZ, Maire de la Commune de Vernier, et de M. BANDLER, Chef du service social de Vernier

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Après l'audition de M. MERLE, président du Collectif Palettes, proposant la création d'un contrat de quartier à Lancy Sud, plusieurs commissaires ont jugé cette initiative intéressante. Il a été suggéré alors de recevoir des personnalités familiarisées ayant de l'expérience en la matière, notamment celles de la Commune de Vernier.

Au niveau du statut socio-économique de ses habitant-e-s, Vernier est une ville populaire. Son taux de chômage (8,5%) est le plus élevé du canton. Près de la moitié de sa population est étrangère et le revenu moyen par habitant-e- est le moins élevé du canton. De plus, un-e habitant-e sur cinq bénéficie de prestations d'assistance sociale cantonales ou communales. Aussi, Vernier doit répondre aux nombreux défis sociaux auxquels elle est confrontée. Dans cette optique, elle a mis sur pied en 2005 des « contrats de quartier » destinés à offrir à ses habitant-e-s de véritables outils de démocratie participative permettant d'intervenir rapidement et efficacement dans l'amélioration de leur quotidien.

Quatre thématiques ont été privilégiées :

1. Prévention de la délinquance et sécurité publique
2. Action sociale, insertion et emploi
3. Education, loisirs, sports et culture
4. Habitat et cadre de vie

Les buts poursuivis sont au nombre de 3 :

1. Une nouvelle dynamique de quartier
2. Une amélioration de la qualité de vie
3. Un accroissement du sentiment de sécurité

Pour ce faire, il a fallu passer d'abord par une étape politique. Largement débattu en commission sociale, le projet a été validé par une résolution au Conseil municipal. Ensuite, l'Assemblée de quartier a été lancée. Organe souverain du contrat de quartier, elle est ouverte à l'ensemble des habitants. Convoquée par la Mairie, elle se réunit une fois par année et présente le bilan des actions passées et des projets en cours. De plus, elle permet aux différents organes politiques, associatifs et sociaux de s'exprimer.

Le premier contrat de quartier a vu le jour en 2005 dans la cité d'Aire-Le Lignon. Ont suivi : en 2008 aux Avanchets, en 2010 Châtelaine-Balexert. Vernier-Village et Les Libellules en bénéficieront en 2011 et 2012 respectivement.

Les structures du contrat de quartier

Elles comprennent :

1. Un comité de pilotage dans lequel siègent les autorités politiques (2 membres du Conseil administratif dont le Maire et des représentants de chaque parti présent au Conseil municipal), ainsi que des membres des différentes associations de quartier (commerçants, locataires et travailleurs sociaux).
2. Un groupe de projets, composé exclusivement d'habitants du quartier désignés par l'assemblée de quartier.
3. Une permanence, elle est tenue une fois par semaine par le groupe de projets dans un lieu à forte fréquentation.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Processus de dépôt d'un projet

Tout habitant de quartier peut déposer un projet du moment qu'il s'agit d'utilité collective. Examiné par le groupe projets, il doit par la suite recevoir l'aval du comité de pilotage pour être concrétisé.

Budget

La Commune de Vernier consacre Fr. 60'000.-- dans son budget pour chaque contrat de quartier et Fr. 30'000.-- pour le lancement.

90% des frais concernent des projets, 10% le fonctionnement, soit de la publicité et des indemnités pour les membres du groupe projet. Mais la philosophie est de trouver des apports externes. Par exemple, M. APOTHELOZ évoque le projet d'une fresque peinte par des jeunes dans une rue, dont le coût atteignait la somme de Fr. 6'000.--. La moitié a été assumée par le contrat de quartier. Sollicités par les jeunes, les propriétaires et commerçants ont accepté de financer l'autre moitié.

Conclusion

Depuis leur introduction, plusieurs évaluations ont été menées sur les contrats de quartier à Vernier. En 2007, un mandat externe a été confié à un consultant indépendant. En 2009, une évaluation interne a été menée à destination du Conseil administratif par le service de l'action sociale et des solidarités, chargé du suivi des contrats de quartier sur la commune.

Plusieurs constats sont apparus :

- parce qu'ils permettent à tous de participer pleinement à la vie sociale de leur quartier, les contrats de quartier ont fortement contribué au renforcement de la citoyenneté.
- de nouvelles dynamiques de collaborations associatives sont apparues avec un accent sur l'apprentissage de l'inter-culturalisme.
- il y a une prise de pouvoir des « expert-e-s du quotidien » sur leur lieu de vie.
- il y a eu le développement de synergies nouvelles et de rencontres régulières entre les habitant-e-s.
- L'espace de discussion et de proposition a permis un apaisement des conflits et la mise sur pied de solutions constructives et unanimement partagées pour la résolution des problèmes.

Il est à noter que les deux évaluations ont mené à la décision d'engager un travailleur social chargé uniquement de la mise en place et du suivi des contrats de quartier au niveau communal. Il assume le rôle de répondant communal auprès des divers groupes de projets. Il est le garant de l'utilisation des fonds publics auprès des autorités. Il est à disposition des habitant-e-s pour toute question méthodologique relative à la gestion de projet et sert d'intermédiaire entre les contrats de quartier et l'administration.

Depuis 2005, il est à relever que le 100% des projets proposés - une cinquantaine - ont été validés.

Séance ordinaire du 14 avril 2011**b) Divers**

=====

En l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme RICHERT présente le sujet :

Il est indiqué que la réception du corps enseignant du 30 juin 2010 a coûté Fr. 17'454.20.

Le délégué de la Commune aux locaux autogérés indique que, consécutivement à un incendie en septembre 2009, tout a été repris et sécurisé et les normes sont désormais respectées.

Une commissaire remercie la Commune pour la réception donnée en faveur des familles d'accueil de Lancy, mais, entre autres soucis, s'inquiète de sa non reconduction. M. BAERTSCHI la rassure sur ce point.

A une question concernant le devenir du projet du deuxième immeuble du 96, route du Grand-Lancy, il est répondu que des réflexions sont actuellement menées en vue de la présentation d'un projet solide au Conseil municipal.

10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 16 mars 2011
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**a) Etude d'affectation des immeubles du 96, route du Grand-Lancy**

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : la commission est réunie afin de se déterminer sur ce sujet et de donner une ligne de conduite à la Commission des travaux.

Deux propositions sont à l'ordre du jour : la première, acceptée par la majorité de la commission, concerne le premier bâtiment et son affectation, soit :

Rez-de-chaussée et 1^{er} étage : accueil de personnes en situation de précarité sociale. Il sera géré par le service des affaires sociales qui peut déléguer une partie de son activité sous contrat de prestations à une association lancéenne.

2^{ème} étage : la commission est favorable à la construction de deux appartements et deux studios. Gérés par le SAS, ils seraient destinés à des personnes rencontrant des problèmes de violences familiales, d'évacuation de logement, etc. Les personnes accueillies à court terme ne seront pas titulaires d'un bail, mais d'un contrat de mise à disposition dont les modalités seront définies ultérieurement. Plusieurs commissaires souhaitent que les personnes accueillies aient un lien avec la commune soit : y habitant, y travaillant ou y ayant séjourné par le passé. Toutefois, il serait absurde de laisser une chambre vide, si quelqu'un d'une commune avoisinante est en situation d'urgence.

En ce qui concerne le deuxième bâtiment, plusieurs propositions d'affectation sont soumises à la commission.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Pour le SAS : 10 à 15 logements pourraient être dévolus à des jeunes en formation et des adultes ou familles en grande précarité ne pouvant accéder à un logement du marché. Contrairement au premier bâtiment, il ne s'agirait pas de logements d'urgence, mais de type relais ou transitoire avec des contrats de mise à disposition à définir plus tard. D'autres appartements pourraient être des logements pour personnes à bas revenus, prioritairement de Lancy, et bénéficieraient d'un contrat de bail.

Suite à cette proposition, il est fait mention de l'importance de la mixité des futurs locataires et de ne pas en faire une « maison d'exclusion ». A ce sujet, plusieurs commissaires proposent d'élargir l'offre à des personnes non précarisées mais qui pourraient le devenir, ainsi la commune pourrait faire de la prévention.

La construction de ce bâtiment pourrait également être l'occasion de réfléchir à un nouveau type d'habitation pour une population particulière soit, des personnes âgées dont le stade de perte d'autonomie ne justifie pas une institutionnalisation en EMS. Ainsi, la commune pourrait créer au rez-de-chaussée de petits appartements communautaires pour 4 ou 5 personnes avec des possibilités d'échange de services intergénérationnels comme par exemple « courses contre repassage ». Cependant, cela demande une réflexion poussée dans ce domaine, car plusieurs générations y cohabiteraient et pourraient générer des conflits de voisinage par des nuisances nocturnes, sonores et festives estudiantines. Il serait donc plus souhaitable d'intégrer des familles et des personnes âgées.

M. BAERTSCHI propose qu'en fonction de ce qui a été dit, sans entrer dans les détails, les architectes soient mandatés pour faire des propositions.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE DE LANCY ET PLAN-LES-OUATES
Séance du 28 mars 2011 – Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Bibliothèque multimédia de Lancy-Sud - Présentation d'un budget prévisionnel**
=====

M. COULIN présente le sujet : M. STALDER se charge de présenter le projet de budget prévisionnel. Cette présentation, faite à Lancy lors de la séance de commission du 10 janvier 2011, ayant déjà fait l'objet d'un rapport circonstancié par M. MARCHIANDO lors du Conseil municipal du 27 janvier 2011, je vous ferai grâce d'un nouveau rapport détaillé.

Pour rappel, ce projet concerne une bibliothèque multimédia qui prendrait place dans l'un des trois bâtiments devant voir le jour sur l'esplanade Lancy-Palettes. Un budget d'investissement de l'ordre de Fr. 5'300'000.-- détaille les équipements, mobilier et salaires de 6 bibliothécaires et un-e chef-fe de projet pour la création du fonds sur une période de 18 à 24 mois avant l'ouverture de la médiathèque elle-même. En effet, pour être crédible, la médiathèque doit présenter un éventail de documents important.

Un budget de fonctionnement d'environ Fr. 1'700'000.-- est également présenté. Ces chiffres, selon le projet élaboré par M. STALDER, sont basés sur les volontés exprimées par les commissions, les remarques faites suite à la visite de la bibliothèque de Carouge et les normes CLP (communauté de travail des bibliothèques de lecture publique de Suisse). Ces normes servent à définir le droit aux subventions dans certains cantons.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

La médiathèque doit donc proposer du support papier traditionnel, mais également ce qu'on trouve dans une discothèque et une vidéothèque. Le support informatique est largement sollicité afin d'offrir un important confort d'utilisation, y compris pour les personnes âgées ou présentant certains handicaps. Des postes permettant la consultation internet et de la presse quotidienne en format numérique sont prévus en nombre (16). Des bornes WIFI ou des points de connexion par câble pourraient permettre aux utilisateurs de se connecter avec leurs propres ordinateurs portables.

Dans les discussions qui suivent la présentation, on s'interroge sur l'adéquation de la surface (déjà portée précédemment à 1000 m²) avec le bassin de population et la possibilité ou nécessité d'une extension future. Il est rappelé qu'une bibliothèque existe déjà au Petit-Lancy, que la médiathèque ne sera donc pas le seul lieu de ce type sur la commune. De plus, la structure qui recevra la médiathèque ne sera pas extensible.

Un accès facilité pour les handicapés de même qu'un parking sont à prévoir. S'il est dit que le fonds pourra accueillir des ouvrages en langues étrangères, cela devra se faire après une étude approfondie des besoins et une fois que la structure sera bien « rôdée ».

Suite à la sélection de cinq architectes le 14 février de cette année, le planning prévoit que d'ici au 5 mai 2011 le lauréat aura été désigné. Un crédit d'étude devra être voté par le Conseil municipal et il faudra être attentif à l'évolution rapide des nouvelles technologies.

Il est évoqué la nécessité de laisser des traces de l'engagement des commissions à l'attention de ceux qui siégeront lors de la prochaine législature. Il ne faudrait pas que le travail déjà effectué jusqu'à présent soit perdu... Un signal fort doit être envoyé.

Si Lancy devrait assumer l'investissement lié au bâtiment, la constitution du fonds, de même que le budget de fonctionnement, devraient faire l'objet d'un « 50/50 » entre Lancy et Plan-les-Ouates. Remarque est alors faite sur la nécessité de mettre en place un conseil d'administration commun.

La possibilité de faire appel au fonds intercommunal est évoquée, de même que l'éventuelle participation de communes limitrophes telles que Perly-Certoux et Bardonnex.

b) Archives romandes du théâtre & archives des Maisons Mainou

=====
M. COULIN présente le sujet : Suite à une proposition de M. Joël AGUET de consacrer une partie de la surface de la bibliothèque à l'accueil des archives précitées, une discussion à lieu.

Il est proposé de consacrer une partie de la surface de la médiathèque (environ 100m²) à cela. Un fonds à Berne existe et pourrait être sollicité pour le fonctionnement, voire l'installation, de ces archives.

Toutefois, l'archivage est un domaine particulier et différent du fonctionnement d'une bibliothèque. Le propre de l'archivage c'est de TOUT conserver, pas de roulement. Ainsi, la place nécessaire au « stockage » va grandissante et nécessite une infrastructure particulière pour assurer des conditions de conservation optimales. Selon l'avis des commissaires, il s'agit là d'un projet à part entière qui ne peut s'intégrer tel quel dans la bibliothèque. Un partenariat serait toutefois envisageable. Un projet propre à ce sujet devrait voir le jour.

Séance ordinaire du 14 avril 2011**c) Collaboration événements culturels entre les deux communes**
=====

M. COULIN présente le sujet : la mise sur pied d'un projet commun pour l'inauguration de l'école La Chapelle-Les-Sciers ne doit pas être perdue de vue. Toutefois, la rentrée scolaire est prévue pour 2014, même s'il reste du temps, il faudra quand même s'y atteler.

Il est également évoqué la nécessité de l'intensification de la collaboration existante. Le festival Antigél est cité comme exemple et il est précisé que Lancy bénéficie d'un nouveau vecteur d'information, Lancy-TV, qu'il ne faudrait pas oublier d'utiliser pour la promotion de la culture.

d) Divers
=====

M. COULIN présente le sujet : un est passé de date limite d'information (à défaut de conservation).

Quant au second, la magistrate de Plan-les-Ouates nous annonce que le 8 juin 2011, à la Maison « La Julienne », aura lieu la présentation de la 6e saison culturelle.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MARCHIANDO : j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Mme RICHERT sur une éventuelle installation d'une patinoire au Trèfle-Blanc. J'ai vu que la Ville de Genève et le Canton de Genève avaient entamé des discussions à propos de cette patinoire. Ils ont engagé quatre options : deux sur Lancy, une au Camembert et une au Trèfle-Blanc. A priori, je n'ai pas d'objection à ce que cette patinoire s'installe au Trèfle-Blanc. J'aimerais juste poser une question au Conseil administratif. Est-ce qu'il était au courant ?

Et deuxième point, j'aurais aimé que le Conseil administratif précise aux deux interlocuteurs, notamment le DCTI, que notre Commune a voté le 16 octobre 2008 un projet d'intention pour installer notre salle communale au Trèfle-Blanc. Il faudrait que ce projet puisse continuer et que d'autre part notre projet de Lancy-Sud se fasse également en tenant compte de cette installation particulièrement, ainsi que la passerelle au-dessus de la route de Saint-Julien.

Mme RICHERT : nous avons arpenté, le groupe des Verts, lors de notre campagne électorale, la commune en long et en large et nous aimerions souligner l'état de propreté que nous avons pu vraiment constater de visu.

M. MATHIEU : j'ai de la suite dans les idées ce soir. Ma question s'adresse au Conseil administratif, mais je n'attends pas de réponse pour ce soir. Concernant le chantier du chemin des Verjus, combien de camions vont emprunter le chemin ? A quelle période cela va-t-il se passer ? J'espère que ce ne sera pas en hiver parce qu'avec le verglas, cela devient catastrophique. A quel moment de la journée ? Est-ce que cela va commencer à 7h00 le matin et finir à 18h00 le soir ? Quel itinéraire ces camions vont-ils prendre ? Je pense aux chemin des Verjus, du Petit-Voiret, des Fraisiers, bonne chance aux riverains. Et surtout, est-ce qu'une information est prévue pour les riverains afin que ceux-ci puissent décider s'ils s'achètent un vélo ou un hélicoptère !

Séance ordinaire du 14 avril 2011

M. BONFANTI : ma question s'adresse au Conseil administratif. Je souhaiterais savoir qu'elle est la situation de la villa individuelle qui est à l'angle Emile-Paquin et chemin des Semailles 10. C'est une villa qui est abandonnée ou qui n'a plus d'occupants. Un PLQ est établi et il va bientôt y avoir des travaux. J'ai constaté que de nombreux enfants s'y rendaient ces dernières semaines. Cela va de 5-6 ans à 15 ans, on les voit courir et se balader dans la maison et je trouve que c'est très dangereux. En effet, il n'y a plus de vitres, ils pourraient très bien monter au 1^{er} étage et tomber. Que se passe-t-il à ce niveau-là ?

M. ANNEN : première question : j'ai été interpellé avec l'entrée en vigueur des zones bleues par plusieurs familles qui se demandent comment elles vont pouvoir gérer la problématique des gardes d'enfants qui viennent à leur domicile. Est-ce que la personne qui vient garder les enfants d'un résident lancéen durant la journée, qui n'est elle-même pas Lancéenne, peut trouver une solution, sans être obligée de descendre toutes les deux heures pour changer son disque ?

La deuxième question concerne la patinoire. Je rappelle que les deux lieux qui ont été émis sont à l'état d'études et, si c'est bien ce que j'ai entendu dans la presse, que la préférence par rapport à la construction d'une patinoire irait plutôt au site du Bout-du-Monde et non pas celui du Trèfle-Blanc ou du Camembert. Mais ce ne sont pour l'instant que des études. Je ne suis pas persuadé qu'il faille crier au loup maintenant. On n'est pas près de voir une patinoire à Lancy, même si je le regrette.

M. PROGIN : au dernier Conseil municipal, j'ai demandé qui souhaitait s'inscrire à la course des Conseillers qui a lieu, pour mémoire, samedi à 17h00. Tout le monde peut venir nous encourager. A la clôture des inscriptions, quatre personnes s'étaient inscrites : notre Conseiller administratif en charge des sports, Mme BARBEY, Mme CASUTT et moi-même. Malheureusement, le lendemain du délai d'inscription a eu lieu une Commission des sports où notre Président de la commission et un conseiller municipal ont voulu s'inscrire mais n'ont pas pu participer vu que le délai était dépassé.

Par ailleurs, au chemin des Liserons, qui se trouve malencontreusement à proximité du chemin des Verjus, où il va bientôt y avoir un chantier qui préoccupe M. MATHIEU, il y a une barrière qui empêche normalement les véhicules, vélos, etc. de passer sur le chemin qui est un chemin piétonnier. Cette barrière est fréquemment ouverte. A l'heure actuelle, c'est la course avec les VTT qui s'élancent depuis le haut du chemin des Verjus (là où il va y avoir un chantier...) et qui passent à toute vitesse. Alors si la Commune pouvait faire en sorte de fermer cette barrière avant que les camions de M. MATHIEU ne passent par là, ce qui serait dommage.

M. MARCHIANDO : un complément par rapport à ce qui a été dit sur la zone macaron. On a reçu comme tout le monde la présentation sur les macarons. Malheureusement il n'est pas mentionné dans l'information les tarifs, ni la possibilité d'avoir des cartes demi-journées ou journées complètes.

M. BAERTSCHI : pour la patinoire, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, en effet nous avons lu dans la presse que deux lieux de Lancy étaient envisagés pour une future patinoire. Nous avons écrit au département pour nous étonner de ce genre d'informations, sachant que la moindre des choses aurait été de nous demander si éventuellement c'eût été une chose que nous aurions envisagée. C'est vrai que ce n'est pas très agréable, mais comme le dit M. ANNEN, c'est au stade d'études, peut-être que dans une année il y aura encore d'autres études, on prend cela avec philosophie. Sachant que le département nous a accoutumés à un certain nombre de décisions qui sont revues dans un autre moment.

Séance ordinaire du 14 avril 2011

Pour la question de M. BONFANTI, la maison à l'angle Emile-Paquin. Nous ne sommes pas là sur le domaine communal. Nous savons que cette maison doit être détruite parce qu'un plan localisé de quartier devrait tôt ou tard être soumis à la consultation populaire et à votre Conseil. Une demande de démolition a été faite, mais souvent le département n'aime pas autoriser une démolition s'il n'y a pas un projet de construction. En fonction des éléments que vous donnez, il faudrait peut-être la démolir complètement pour éviter ce genre de questions. Mais nous n'avons pas, nous, de levier pour pouvoir agir là-dessus. C'est au propriétaire de se rendre compte de cela. Nous allons certainement voir d'un peu plus près s'il faut faire accélérer les choses.

Pour la question de la zone bleue, c'est le début des longues questions, nous avons ouvert un dossier extensible pour les rouspétances et pour les louanges. La question des gardes d'enfants est la même que pour quelqu'un qui travaille à Lancy. Cette personne vient en voiture et à partir du moment où elle est en zone bleue, si elle n'a plus l'utilité de sa voiture, elle ne peut pas avoir de macaron là où elle travaille. Donc, elle doit se débrouiller avec les parkings qui sont à disposition, payants bien entendu, ou avec les P+R. La personne qui garde les enfants est assimilée à la personne qui travaille dans une entreprise à Lancy. C'est la même réponse, sachant que c'est la Fondation des parkings qui donne cette réponse et non pas la Commune.

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 14 avril 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Une personne du public : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et Conseillers administratifs. Moi, je suis venue pour pousser un cri, comme Brigitte BARDOT, parce que ce fameux chemin des Verjus, là où il y aura les travaux, ce problème si épineux, moi j'y passe très souvent et le trouve charmant.

Il y a une voûte d'arbres, c'est très élégant, on y passe volontiers, on y est bien et ce chemin va disparaître parce que d'une part des maisons vont être construites. Pourquoi pas. En plus elles seront solaires, d'accord j'accepte.

Mais le chemin des Verjus a un tel charme qu'il faudrait essayer de le conserver. Malgré le fait que vous allez mettre un trottoir, ce qui est une bonne idée pour la sécurité, essayez quand même dans votre projet, la Ville de Lancy, de conserver cet esprit un peu romantique, car c'est en or.

Je voulais encore vous poser la question : est-ce que malgré les camions, on pourra passer à pied ? Et va-t-on refaire le pont ?

M. RENEVEY : pour la rénovation du pont, cela n'est pas prévu en l'état. C'est vraiment la rénovation du chemin en tant que tel puisqu'il a tendance à glisser et à descendre le long de la rivière. Ce qui fait qu'il faudra installer des micropieux pour soutenir le chemin pour qu'il puisse être stabilisé de façon pérenne. Pour la voûte des arbres, je comprends votre inquiétude. Mais c'est exactement la question d'un privé qui construit quelque chose sur un terrain privé. Par rapport à la route elle-même, il n'y aura pas d'abattage d'arbres prévu.